

# 3 questions

sur la GPEC, une journée **Solidaires**  
(Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences)  
à Jean Claude Garret  
Sud Chimie-Pharma

## Pourquoi une journée dans Solidaires sur la GPEC ?

La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) est un sujet d'actualité dans de nombreuses entreprises. En effet, la loi Borloo de 2005 oblige les entreprises de plus de 300 salariés à négocier sur ce thème avec les organisations syndicales. Ces accords sont censés, dans l'esprit, anticiper les évolutions des entreprises et prévenir les conséquences sur l'emploi notamment.

De nombreux syndicats de Solidaires sont confrontés maintenant à ces négociations. Il nous est apparu intéressant d'échanger de manière transversale (interprofessionnelle) dans Solidaires car les mécanismes de ce dispositif sont souvent les mêmes d'une entreprise à l'autre. Ils recèlent les mêmes pièges et provoquent les mêmes interrogations. Le principe d'une journée de rencontres Solidaires sur ce thème a été retenu pour permettre un échange d'expérience entre les structures

qui ont déjà été amenées à négocier et celles qui débute seulement les négociations. Celle-ci s'est tenue le 12 mars dernier.

## Quelles ont été les questions débattues ?

Cette journée a réuni environ une trentaine de militants venant de grandes entreprises de l'industrie (Michelin, Thalès, Sanofi-aventis, PSA, ...), de structures plus petites (Fenwick, Fagor Brandt) ou de l'univers du commerce (Virgin), de France Télécom et du secteur de la santé aussi puisque de plus en plus de salariés de ces secteurs relèvent du droit privé ; mais aussi de boîtes d'informatique (GFI, EDS).

La plupart des dispositifs de GPEC apparaissent clairement comme un outil de plus pour le patronat des grandes entreprises dans sa gestion des effectifs (les effectifs sont adaptés à la stratégie de l'entreprise). Sous couvert de proposer une "évolution" aux salariés, la GPEC telle qu'elle est déclinée dans les accords consiste en fait à associer les salariés, via leurs organisations syndicales, à une cogestion des modalités de restructurations d'entreprise (sans bien sûr que ces mêmes organisations aient leur mot à dire sur ces restructurations !!). Au final, certains accords permettent d'outrepasser les dispositifs collectifs (PSE) et d'imposer des restructurations en profondeur à moindre frais. Au-delà du constat, nous nous sommes interrogés sur la tactique : doit-on être dans ou en dehors du dispositif pour combattre ces aspects négatifs ?

## Quelles revendications et quelles suites à cette journée ?

Les situations des entreprises peuvent être très différentes et les accords proposés à la signature sont donc hétérogènes. Il est donc difficile d'adopter une position générale de Solidaires sur l'attitude à avoir vis-à-vis de ces accords. En revanche, il est possible de dénoncer l'outil patronal en tant que tel. Nous nous opposons notamment à l'individualisation (qui consiste à isoler le salarié dans un premier temps, puis à le "responsabiliser" pour mieux le culpabiliser). Au final, il devient le propre acteur de la dégradation de sa situation. Il est important de revendiquer à nouveau l'aspect collectif du traitement des problèmes sociaux. Nous allons d'abord mutualiser le matériel produit par les organisations de Solidaires qui ont déjà travaillé sur le sujet (tract, rapports d'expertise, documentation diverse, ...). Ce matériel sera mis à disposition de tous, selon des modalités à définir. Nous envisageons aussi d'avoir une expression critique sur la GPEC patronale telle qu'elle nous est imposée. En rappelant notamment l'aspect collectif que doivent recouvrir les relations entre le patron et ses salariés. En nous réappropriant des thèmes comme la formation professionnelle. Nous ne sommes pas opposés à une "gestion prévisionnelle", mais il faut qu'elle se fasse au service des salariés (les évolutions technologiques vont de toute manière remettre en cause de nombreux métiers qui existent dans l'industrie, les services, ...).

# Représentativité : nous voulons la démocratie !

La question de la représentativité syndicale est au cœur des discussions engagées depuis fin janvier entre les syndicats dits représentatifs et le patronat. Ces négociations sont censées se conclure fin mars et ensuite il appartiendra au gouvernement de légiférer : il s'est engagé à le faire avant l'été.

Pour Solidaires, il s'agit de bâtir de nouvelles règles de représentativité qui respectent les principes démocratiques élémentaires : tout salarié doit pouvoir adhérer librement au syndicat de son choix et déterminer, par son vote, qui le représente. Pour cela, il faut en finir avec l'arrêté de 1966 pour le secteur privé et la loi Perben de 1996 pour la Fonction publique. Ces règles constituent aujourd'hui une "rente de situation" qui profite à certaines confédérations et conduisent à un véritable parcours du combattant pour tous ceux qui veulent construire, dans leur entreprise ou leur service, un syndicat n'appartenant pas aux cinq confédérations (Cgt, Cfdt, Fo, Cftc, Cgc).



Aujourd'hui, un syndicat légalement constitué, n'a pas les mêmes droits et les mêmes possibilités d'action auprès des salariés, selon son sigle syndical.

Solidaires n'a pas été invité à donner son point de vue dans ces négociations. C'est pour cette raison que, le 6 mars dernier, 250 militant-e-s de Solidaires se sont rassemblés devant le siège du Medef à Paris pour faire entendre les revendications de Solidaires, en particulier : liberté pour tout syndicat légalement constitué de se présenter au premier tour des élections, représentativité fondée sur les résultats aux élections, validité des accords fondée sur la signature d'une ou plusieurs organisations représentant une majorité de salariés...

Le patronat, qui prétend se prononcer sur la représentativité des organisations syndicales de salariés, refusait jusqu'à présent de discuter de sa propre représentativité, comme si elle allait de soi ! La crise interne du Medef, empêtré dans le scandale des caisses noires de l'UIMM, montre que la question de la représentativité du patronat est aussi une question d'actualité !

Les différentes confédérations n'ont pas toutes le même point de vue sur les divers aspects de ces négociations. Certaines sont prêtes à évoluer vers une ouverture du premier tour des élections, d'autres veulent surtout ne rien changer, considérant qu'elles ont trop à y perdre !

Au-delà des différences de point de vue, nous ne sommes pas dupes : personne n'a vraiment envie de voir Solidaires et ses syndicats pouvoir se présenter devant les salariés à égalité de traitement avec les autres syndicats !

Toutes ces questions (représentativité syndicale, validité des accords, financement des organisations) doivent relever d'un débat public large et transparent. Toutes les parties concernées devraient être entendues : patronat et toutes les organisations syndicales existantes. Mais il n'appartient ni au patronat, ni aux confédérations dites représentatives, de trancher ces choix ! C'est une question de démocratie sociale qui concerne l'ensemble des citoyens. Les décisions doivent relever des pouvoirs publics qui doivent prendre leur responsabilité en la matière.

L'Union syndicale Solidaires est bien décidée à continuer le combat dans les semaines qui viennent et à s'adresser au gouvernement et aux groupes parlementaires qui seront conduits à légiférer sur ces questions.

**Les salariés doivent choisir librement qui les représente !**

# Mai 68, plus qu'un anniversaire

Dans quelques semaines aura lieu le 40<sup>ème</sup> anniversaire de mai 68. Quarante ans qu'une révolte étudiante contre un régime autoritaire et répressif se commua en la plus grande grève générale de l'histoire de France. Quarante ans que cet événement obsède nos gouvernants, à tel point que, lors de la dernière campagne électorale, on se souvient que Nicolas Sarkozy a annoncé vouloir en "liquider l'héritage". Et on peut le comprendre, car mai 68 ébranlera, non seulement le pouvoir gaulliste qui ne s'en remit jamais, mais aussi le pouvoir patronal dans les entreprises.

Ainsi ce qui était impossible quelques semaines auparavant - la présence syndicale dans les entreprises, l'augmentation du salaire minimum, etc -, fut accordé pour essayer d'en finir avec les occupations d'usines et faire reprendre le travail. L'impact de

mai 68 fut tel qu'il entraîna un peu plus tard l'adoption d'un certain nombre de lois sociales que ce soit sur les retraites ou la mensualisation des salaires par exemple. Mai 68 fut aussi à l'origine de mouvements sociaux sur des terrains plus sociétaux, mais tout aussi fondamentaux, qui ont permis l'obtention de libertés et de droits nouveaux, comme le mouvement des femmes : que l'on pense simplement au droit à l'avortement et à la contraception, au droit de disposer librement de son corps !

C'est pour que le sens de Mai 68 ne soit pas enterré ou déformé qu'un collectif regroupant des revues, maisons d'édition, association et syndicats s'est mis en place. Mai 68, ce n'est toujours qu'un début tel est le titre de l'appel de ce collectif qui veut, à l'occasion de cet anniversaire, organiser au printemps prochain une série

d'initiatives pour permettre "des retours critiques et discordants (sur) une formidable expérience dont les traces marquent encore notre temps". Un programme de débats, d'initiatives culturelles est en préparation : à retrouver sur le site de l'appel : [www.mai-68.org](http://www.mai-68.org)

Les Editions Syllepse, à l'initiative de cet appel, publie un ouvrage fort intéressant : *La France des années 68 - Une encyclopédie de la contestation*. Prix : 30 €.

Cet ouvrage témoigne que 68 fut un mouvement social d'ampleur qui toucha toute la société, qui eut des échos sur plusieurs continents et dont les effets se firent sentir jusqu'à la fin des années 1970. Cette "encyclopédie de la contestation" raconte cette fracassante époque et analyse ce soulèvement planétaire.

## Pour nous contacter Consultez notre site : [www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

**ALTER** (pilotes) : 01 45 60 08 09

**FAE** (Ministère de l'environnement) : 06 85 20 64 69

**SNABF Solidaires** (Banque de France) : 01 42 92 40 25

**SNJ** (journalistes) : 01 42 36 84 23

**SNUCCRF** (concurrence, consommation, répression des fraudes) : 01 43 56 13 30

**SNUI** (impôts) : 01 44 64 64 44

**SNUPFEN** (Office national des forêts) : 01.40.19.59.69

**Solidaires Douanes** : 01 55 25 28 85

**Solidaires Justice** : 02 51 89 35 87

**Solidaires Industrie** : 01 58 39 30 16/06 87 67 78 61

**Spasmet-Solidaires** (météo) : 05 61 07 96 87

**STCPOA** (travailleurs de la Confédération paysanne et de ses Organisations Associées) : 06 08 60 01 18

4

**SUD Aérien** : 01 41 75 20 85

**SUD Anpe** : 01 42 38 32 88

**SUD Autoroutes** : 03 80 77 67 18

**SUD Aviation civile** : 06 83 31 88 00

**SUD Banques** : 06 87 75 67 44

**SUD Caisses d'Epargne** : 01 42 33 41 62

**SUD Cdc** (Caisse des dépôts et consignations) : 01 58 50 30 44

**SUD Centrale Minefi** : 02 31 45 74 99

**SUD Chimie Pharmacie** : 02 35 87 39 25

**SUD Collectivités territoriales** : 05 34 44 50 35

**SUD Crédit Agricole** : 06 10 89 72 88

**SUD Culture Solidaires** : 01 40 15 82 68

**SUD Education** : 01 42 43 90 09

**SUD Energie** : 01 47 65 30 97

**SUD Etudiant** : 01 44 62 12 06

**SUD FNAC** : 01 49 54 30 00 - poste 3430

**SUD FPA Solidaires** : 06 75 79 65 58

**SUD Groupe GFI** : 06 75 24 70 09

**SUD INSEE** : 05 61 36 61 36

**SUD Michelin** : 04 73 31 22 89

**SUD Protection Sociale** : 01 44 92 82 03

**SUD Ptt** : 01 44 62 12 00

**SUD Rail** : 01 42 43 35 75

**SUD Recherche EPST** : 06 82 04 74 38

**SUD Rural** (Ministère de l'Agriculture) : 05 61 02 15 31

**SUD Santé-sociaux** : 01 40 33 85 00

**SUD Sonacotra** : 06 15 61 10 48

**SUD Travail/Affaires sociales**

(Ministère du Travail) : 01 44 79 31 65

**SUD Trésor** : 01 43 56 31 41

**SUD Vpc** (vente par correspondance) : 03 20 69 67 84

**SUI** (ministère de l'Industrie) : 02 48 24 01 79

**SUPPER** : 01 34 59 77 73

Expressions solidaires  
Journal édité par  
l'Union syndicale Solidaires  
Rédaction : 144 Boulevard  
de la Villette - 75019 Paris  
Tel : 01 58 39 30 20  
Fax : 01 43 67 62 14  
[contact@solidaires.org](mailto:contact@solidaires.org)

Directrice de publication :  
Annick Coupé  
N° CPPAP : 1 008 S 05397  
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie  
à Montreuil-sous-Bois (93)